



REGLEMENT AQUA BIKE 2023 / 2024

Les cours d'aqua bike se dérouleront le mercredi de 20 à 21h00.

Les cours ne seront assurés que si nous avons au minimum 10 personnes pour la rentrée de septembre avec un maximum de 15 personnes

L'assurance annuelle est fixée à 25€

Le paiement de la cotisation sera réparti en 2 versements :

Période 1 : de septembre à janvier

Période 2 : de février à juin

Le prix des cotisations est fixée à 150€ par période

Durant chaque période un minimum de 18 cours seront assurés par le club sauf si une fermeture de la piscine indépendante de notre volonté devait avoir lieu.

Le prix de la cotisation peut être adapté suivant la période d'inscription.

Une carte de présence valable pour la durée de la période vous sera remise lors du paiement de la cotisation.

Cette carte devra être présentée au moniteur donnant cours afin que ce dernier puisse valider votre présence.

Merci de vous présenter une dizaine de minutes à l'avance afin de respecter l'horaire des cours.

Aucun remboursement ne sera effectué quel que soit la raison de votre demande.

Ce règlement s'ajoute au règlement général du club ainsi qu'au règlement interne de la piscine (disponible sur notre site)

Bon amusement

Fait le 14.07.2023

Le Comité